

UNIVERSITÉ PARIS L<mark>UMIÈRES</mark>



PROCLAMATION DES RESULTATS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PRES UNIVERSITE PARIS LUMIERES SCRUTIN DU 6 MARS 2013 COLLEGE BIATSS

-00000-

L'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières,

Vu le code de l'éducation;

Vu les statuts des établissements fondateurs;

Vu les statuts du PRES Université Paris Lumières;

Vu le règlement intérieur du PRES Université Paris Lumières;

Vu la lettre de l'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières, en date du 5 février 2013;

Vu les arrêtés n°2013-021 et ARR 2013-11 des établissements fondateurs portant convocation des électeurs aux élections des représentants au conseil d'administration du PRES Université « Paris Lumières »;

Vu les procès-verbaux relatifs aux résultats des opérations électorales;

DECIDE

Article 1

Nombre d'électeurs inscrits	24	Nombre de suffrages valablement exprimés	21
Nombre d'émargements	23	Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne	23		
Nombre de bulletins blancs, nuls et d'enveloppes vides	2		

A obtenu:

LISTE	Voix	Total sièges obtenus par liste
Intersyndicale Interétablissements des syndicats (Dionysoise - FERC SUP CGT - SGEN CFDT	21	2
- SNASUB FSU (UPOND) - SNPTES UNSA)		

Sont proclamés élus :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
DUPUIS Stéphanie (P10)	BARONI Luca (P10)
WITTMER Laurent (P8)	FERRAN Viviane (P8)

Article 2

Le directeur du PRES Paris Lumières est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 6 mars 2013

L'administrateur provisoire du PRES Université Paris Lumières,

Pascal BINCZAK